

Décision

Générale

colonial

Décision n° 25-220-1915 25 février 1915

n° 25-220-1915 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 février 1915

Numéro JO
n° 220 du 28/02/1915

Date du numéro
28 février 1915

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 25 février 1915, le Chef du 1er Bureau du Secrétariat Général, chargé de l'administration du Domaine public et local à la Côte Française des Somalis a été désigné pour remplir les fonctions de contrôleur des opérations financières accomplies dans Colonie par Administrateur séquestre des biens des sujets austro-hongrois et allemands situés à Djibouti.